

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AR Préfecture

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 0108-DE
Reçu le 28/11/2019
Publié le 28/11/2019



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 novembre 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Dominique GOURY, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 5

M. Benoît GOSSELIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Marie-Anne MANAUD, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 2

M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES – BUDGET CCAS

Monsieur Le Maire :

Précise que le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) est une association loi 1901, habilitée par l'Etat et membre du réseau national. Il s'inscrit dans une mission d'intérêt général d'information des femmes dans tous les champs du droit et de la promotion de l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle. La pérennisation de l'action de cette association est conditionnée par le soutien des organismes publics (Etat, collectivités territoriales notamment).

Rappelle que la participation demandée s'élève à un montant de 100€.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de :

- **Approuver** le montant de 100€ au centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires et à procéder au règlement de la somme ;

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK



Transmis en Préfecture le : 28 NOV. 2019
Affiché ou publié le : 28 NOV. 2019